



LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE

<http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays>



Irlande

2022

Contexte agricole et relations internationales

| PRINCIPALES DONNÉES | UNITÉS | IRLANDE | FRANCE |
|---|--|---|---|
| Superficie | km ² - 2020 ⁽³⁾ | 702 801 | 543 965⁽¹⁾ |
| Population | Mhab et évolution 2020/2021 ⁽³⁾ | 5 +0,9% | 67,5 +0,2% |
| Indice de développement humain (IDH) | 2019 ⁽⁴⁾ | 0,955 2 ^e rang mondial | 0,901 26 ^e rang mondial |
| Produit intérieur brut (PIB) | Md€ - 2021 ⁽²⁾ | 422 | 2 484 |
| Taux de croissance du PIB | % - 2020/2021 ⁽²⁾ | +13,1 | +7,8 |
| PIB / habitant | € - 2021 ⁽²⁾ | 83 990 | 36 520 |
| Part de l'agriculture dans le PIB | % - 2021 ⁽³⁾ | 1 | 1,6 |
| Surface arable | Mha - 2020 ⁽³⁾ | 0,5 | 18,1 |
| Surface forestière | Mha - 2020 ⁽³⁾ | 0,8 | 17,2 |
| Balance commerciale tous secteurs | Md€ - 2021 ⁽⁵⁾⁽⁶⁾ | +64,8 | -112,1 |
| Balance commerciale agricole et agroalimentaire ⁽⁷⁾ | Md€ - 2021 ⁽⁵⁾⁽⁶⁾ | Export: 14,6 Import: 8,8 Solde: +5,8 | Export: 69,7 Import: 61,7 Solde: +8 |
| Exportations agricoles et agroalimentaires vers l'autre pays ⁽⁷⁾ | M€ - 2021 ⁽⁵⁾⁽⁶⁾ Variation 2020-2021 | Irlande vers France : 872 +5,7% | France vers Irlande: 628 +19,6% |
| Part du flux bilatéral dans les importations agricoles et agroalimentaires ⁽⁷⁾ | 2021 ⁽⁵⁾⁽⁶⁾ | 1,8% des importations françaises 11^e fournisseur de la France | 5,6% des importations irlandaises 4^e fournisseur de l'Irlande |
| Part du flux bilatéral dans les exportations agricoles et agroalimentaires ⁽⁷⁾ | 2021 ⁽⁵⁾⁽⁶⁾ | 0,9% des exportations françaises 18^e client de la France | 6% des exportations irlandaises 4^e client de l'Irlande |

1. 543965 km² pour la métropole, la surface Outre-Mer est de 89242 km² pour les seuls DROM (Source IGN 2016) et monte à environ 113000 km² au total.

2. Eurostat

3. Banque mondiale

4. Rapport PNUD 2020

5. Douanes françaises, Trade Data Monitor

6. Douanes irlandaises, Trade Data Monitor

7. Machinisme agricole et agroalimentaire et engrais et produits phytosanitaires non compris

Ce qu'il faut retenir

■ **L'agriculture et l'agroalimentaire constituent des secteurs importants en Irlande**, tant du point de vue économique (11,2% des exportations nationales, 7,1% de l'emploi total irlandais en 2019), que politique (le découpage électoral de l'Irlande donne une pondération importante aux comtés ruraux).

■ **L'agriculture irlandaise est dominée par l'élevage et la production laitière**, basée sur une période de pâturage de plus de 300 jours par an. Ainsi, les deux piliers de la production irlandaise sont le lait et la viande bovine. La stratégie agricole irlandaise repose sur une **forte ambition de croissance de la valeur de ses exportations**: le gouvernement porte l'objectif de passer de 14,5 Md€ en 2019 à 21 Md€ d'ici 2030. 90% de la production irlandaise est exportée vers plus de 180 marchés dans le monde. **Le principal client de l'Irlande est le Royaume-Uni** (37% des

exportations agricoles et agroalimentaires en 2020), le pays étant de ce fait très exposé aux conséquences du Brexit.

■ Le secteur agricole irlandais, qui représente 37% des émissions de gaz à effet de serre (GES) du pays, est soumis à des **pressions croissantes pour tendre vers plus de durabilité**, notamment via le nouveau plan d'action climat adopté par le gouvernement en novembre 2021. L'Irlande souhaite en parallèle continuer à communiquer sur sa réputation d'île « verte » (l'alimentation bovine provenant essentiellement des pâturages) pour promouvoir les produits « **Origin green** ».

■ Les relations franco-irlandaises en matière d'agriculture sont particulièrement bonnes, les deux pays défendant au niveau européen un secteur agricole fort.

Production agricole

L'agriculture en Irlande occupe une place importante, **les deux tiers du pays étant utilisés pour l'agriculture**, représentant d'après le dernier recensement agricole de 2020 une surface agricole utile (SAU) de 4,5 Mha. **L'agriculture irlandaise repose principalement sur l'élevage**, avec une forte prépondérance des pâturages (62% de la SAU) et un taux annuel de croissance de la végétation qui dépasse la moyenne européenne de plus d'un tiers. **L'Irlande totalise une production agricole de 8,9 Md€ en valeur en 2020**. La valeur ajoutée brute du secteur est passée de moins de 10 Md€ en 2010 à plus de 13 Md€ en 2020 et comptait pour 6% du revenu national brut.

L'élevage bovin pour la viande et le lait constitue le principal secteur, tant en matière d'utilisation des sols, occupant plus des deux-tiers de la zone de pâturage, qu'en matière de production. C'est au sud de l'Irlande que la production laitière est la plus importante. En 2020, l'Irlande compte un cheptel de 7,3 millions de bovins, soit environ 8,5% du cheptel européen, ce qui la place en 4^e position européenne.

Le secteur laitier est le 1^{er} secteur irlandais en termes de valeur, représentant 34% de la production agricole, pour un total de 2,8 Md€ en 2020. L'Irlande occupe la 6^e place européenne en termes de volume de lait produit, totalisant 5,7% de la production laitière européenne en 2019. Si le nombre de vaches laitières en Irlande est en augmentation

(1,5 million en 2020, +46,4% depuis 2010), le nombre de vaches allaitantes est en revanche en diminution (-15,1% sur la même période).

La production de viande bovine, 2^e secteur agricole irlandais en valeur après le lait, représente 27% de la production agricole totale en valeur avec 2,3 Md€ par an. L'Irlande se positionnait à la 4^e place en 2019 en termes de volume de production de viande bovine, avec 10,4% de la production de bœuf européenne.

Le **secteur porcin** représente 7,2% de la production irlandaise en valeur pour un total de 601 M€, constituant ainsi le 3^e secteur irlandais. On compte 1,6 million de porcs en Irlande, nombre en augmentation de 4,4% entre 2010 et 2020.

La **production ovine**, qui représente 3,5% de la production totale irlandaise pour 303 M€ en 2020, est le 4^e secteur irlandais en termes de valeur de production et en 4^e position au niveau européen, fournissant 13,4% de la production européenne en 2019. L'élevage ovin se développe sur environ 10% de la zone de pâturage et se concentre essentiellement sur des terres « pauvres » (landes de faible qualité, accidentées et montagneuses), majoritairement dans les comtés du Donegal, Kerry, Mayo et Galway, soit dans le nord-ouest du pays.

La production de **volaille** (de chair et de ponte) représente 180 M€ par an, avec une production de 16,5 millions de volailles en 2020. La quasi-totalité de la production est située dans la région frontalière avec l'Irlande du Nord (Border region).

La production de **céréales** (blé, avoine et orge) est limitée à environ 6% des terres agricoles pour une valeur de 300 M€ en 2020 et se situe principalement dans les comtés de Wexford, Cork, Meath et Kildare.

Les autres cultures représentent environ 2% de la SAU et comprennent notamment les cultures de pommes de terre, betteraves, navets, haricots et pois, colza, choux frisés, champignons et fruits. La culture de la pomme de terre occupe en particulier 0,2% de la SAU pour une valeur de production de 118 M€ en 2020. Le secteur de l'horticulture est dominé par la production de champignons (119 M€ par an), dont 85% est destiné à l'export vers le Royaume-Uni.

Selon le recensement agricole de 2020, **l'Irlande compte 135 037 exploitations contre 139 860 en 2010**, pour une taille moyenne de 33,4 ha. **La majorité des exploitations sont familiales.** On observe une disparité entre le nord-ouest, dominé par des exploitations de plus petite taille (avec une moyenne autour de 26 ha) et dont seulement 18,5% sont considérées comme viables³ d'après le Teagasc⁴, et le reste du pays où la taille moyenne des exploitations est de 40 ha avec 40% des exploitations considérées comme viables. Cette différence s'observe également dans la productivité, bien qu'elle soit surtout due au fait que le nord-ouest de l'Irlande est principalement consacré à l'élevage pour la viande, moins rémunérateur que le secteur laitier.

Les secteurs agricole et agroalimentaire emploient plus de 160 000 personnes en 2019, soit 8,4% de l'emploi total. Près de 103 000 personnes travaillent dans les secteurs de l'agriculture, la forêt et la pêche, auxquelles s'ajoutent près de 56 000 personnes dans le secteur des boissons et de la transformation des aliments et environ 6 000 dans le traitement du bois.

D'après le dernier recensement agricole de 2020, **l'âge moyen des agriculteurs est de 57 ans**, avec 33% des agriculteurs ayant plus de 65 ans et 6,9% ayant moins de 35 ans. Les éleveurs de bovins allaitants constituent la population la plus âgée (59 ans en moyenne), tandis que les éleveurs laitiers constituent la population la plus jeune (52 ans en moyenne). **L'enjeu du renouvellement générationnel** a notamment été identifié par le gouvernement dans sa stratégie Food Vision 2030 (cf. ci-après).

Selon le Teagasc, le revenu moyen par exploitation est de 32 525 € en 2020 (31 900 € en 2017) avec de très fortes disparités en fonction du type d'agriculture pratiqué. L'estimation du revenu moyen des agriculteurs irlandais par secteur en 2020 s'échelonne entre 9 000 €/an dans le secteur bovin viande (naisseurs et naisseurs engraisseurs) et 74 000 €/an dans le secteur laitier (étant entendu que 42% des éleveurs bovins viande ont une autre activité, ce qui est le cas pour seulement 13% des éleveurs laitiers). Les revenus agricoles restent fortement tributaires des paiements directs de la PAC : en 2020, le paiement moyen était de 17 843 € ce qui représente en moyenne 55% du revenu des agriculteurs.

Politique agricole nationale et européenne

Food Vision 2030, la stratégie alimentaire irlandaise

La «*Food Vision 2030*» présentée par le gouvernement en juillet 2021 s'articule autour de quatre missions principales qui définissent les ambitions de l'Irlande pour son agriculture :

- développer une **agriculture durable** et performante d'un point de vue environnemental,
- assurer la viabilité et le **bien-être des agriculteurs**,
- produire une **nourriture saine et de qualité** pour le marché intérieur et à l'export,
- inscrire **l'innovation** au cœur du secteur agroalimentaire dans un objectif de compétitivité et de résilience.

La première stratégie *Food Harvest 2020*, lancée par le ministère de l'Agriculture en 2010, fixait des objectifs ambitieux d'augmentation de la production agricole et des exportations agroalimentaires à l'horizon 2020. Les exportations irlandaises d'aliments et de boissons ont effectivement augmenté de 60% entre 2010 et 2020 passant de 8,9 Md€ à 14,1 Md€ en 2020. La stratégie *Food Vision 2030* fixe pour sa part l'objectif de 21 Md€ d'exportations en 2030, tout en précisant que cela doit s'appuyer en priorité sur une augmentation de la valeur ajoutée des exportations et sans adjoindre d'objectifs en termes d'augmentation de la production.

3. Est considérée comme viable une exploitation pour laquelle le revenu rémunère la famille au salaire minimal agricole et fournit un retour sur investissement de 5%.

4. Agence responsable de la recherche, le développement et la formation pour l'agriculture et l'agroalimentaire.

Nouveau Plan d'action climat (novembre 2021)

Les problématiques environnementales et de changement climatique sont des enjeux majeurs pour le secteur agricole qui représente 37 % des émissions globales de GES du pays (et 40 % des émissions hors *Emission Trading Scheme* – ETS). En application de la loi climat adoptée en 2021, le gouvernement a pour la première fois fixé des limites d'émission de GES sectoriels dans son Plan d'action climat présenté en novembre 2021 et qui décline **l'objectif global de réduction des émissions de GES de 50 % d'ici 2030 pour l'Irlande**. Pour le secteur agricole, l'objectif a été fixé entre 22 et 30 % de réduction d'ici 2030 par rapport au niveau d'émission du secteur en 2018, soit l'atteinte d'un niveau d'émission annuel compris entre 16 et 18 MtCO₂e. Le ministère de l'Agriculture mise en partie sur l'innovation et les technologies pour y parvenir. Sont ainsi prévues des actions d'amélioration génétique, d'adaptation de l'alimentation animale, de réduction de l'utilisation des engrais chimiques azotés au profit d'engrais naturels ou avec inhibiteurs d'uréase, ainsi que le développement de prairies multi-espèces ou fixatrices d'azote. Le gouvernement souhaite également **développer l'agriculture biologique**, avec un objectif de 350 000 ha en bio d'ici 2030 (près de 8 % de la SAU) contre 73 000 ha en 2020 (moins de 2 % de la SAU). Enfin, il souhaite inciter à la diversification des revenus agricoles, via la production de biométhane pour l'énergie, ou encore via le stockage de carbone dans les sols agricoles.

Politique agricole commune

Compte tenu de l'importance de son secteur agricole, **l'Irlande défend une PAC forte** au niveau européen notamment en termes de budget. L'Irlande est particulièrement attachée aux aides au revenu du premier pilier. Le recours aux aides couplées est en revanche très limité et concerne uniquement les protéines végétales. Sur le second pilier,

l'Irlande déploie des mesures agroenvironnementales, des aides à l'investissement et à l'innovation (y compris sectorielles, ciblées pour l'élevage), ainsi que des aides compensatoires pour les zones soumises à handicap naturel.

Dans le cadre de la nouvelle programmation de la PAC 2023-2027, l'Irlande prévoit une nouvelle architecture verte en cohérence avec la nouvelle réglementation, via notamment la mise en place d'un nouveau dispositif d'éco-régime sur le premier pilier, le renforcement du ciblage des aides du premier pilier, un appui plus prononcé au développement de l'agriculture biologique et la consolidation du second pilier grâce à une augmentation des co-financements nationaux.

Origin Green, le label développement durable de la filière agroalimentaire

Le programme *Origin Green* a été lancé en 2012 afin de **structurer la démarche de l'ensemble des acteurs de la filière agroalimentaire irlandaise en matière de développement durable**. *Origin Green* fournit aux exploitations agricoles et aux entreprises de transformation un cadre d'objectifs dans des domaines tels que les émissions de GES et l'empreinte carbone, l'énergie, les déchets, l'eau, la biodiversité et la durabilité sociale. Géré par *Bord Bia*, l'agence de promotion des produits agricoles et agroalimentaires irlandais, le programme *Origin Green* fonctionne à l'échelle nationale et évalue les exploitations bovines et laitières. Le programme collabore avec 55 000 exploitations (**soit 55 % des exploitations irlandaises**) et plus de 300 entreprises de l'agroalimentaire. Dans le cadre de la stratégie *Food Vision 2030*, le gouvernement prévoit de renforcer encore le label *Origin Green* en accentuant notamment la collaboration entre le *Teagasc* et *Bord Bia* afin de mettre plus rapidement en pratique les résultats obtenus par la recherche.

Échanges commerciaux

90 % de la production agricole irlandaise étant destinée à l'export, les échanges commerciaux revêtent une importance capitale pour l'Irlande. La réorganisation du secteur agroalimentaire irlandais dans les années 1980 autour de quelques coopératives telles que Kerry group, Glanbia ou Greencore, a permis de doter le secteur d'acteurs d'envergure internationale capables de porter les ambitions du pays à l'export. La stratégie de communication à l'export est très offensive et centrée sur la qualité et la valeur ajoutée des produits, mais aussi sur la réputation de l'Irlande comme pays « vert », produisant du lait et de la viande dans des conditions « naturelles ». Cette ambition a été réaffirmée dans la « *Food Vision 2030* » avec l'objectif

d'améliorer ses performances environnementales et **renforcer sa réputation de producteur durable d'aliments de qualité**, l'Irlande ayant en effet pour ambition de devenir un leader de l'alimentation durable (cf. ci-dessus).

En 2021, les exportations irlandaises du secteur agricole et agroalimentaire⁵ représentent 14,6 Md€, soit 8,9 % des exportations totales de marchandises. L'Irlande exportait 4,6 Md€ de produits agricoles et agroalimentaires en 2021 au sein du marché européen (soit 32 % de ses exportations du secteur), 5,1 Md€ uniquement vers le Royaume-Uni (35 %) et 4,9 Md€ vers le reste du monde (33 %)⁶.

5. Machinisme agricole et agroalimentaire et engrais et produits phytosanitaires non compris

6. Douanes irlandaises, Trade Data Monitor

Impact du Brexit sur le secteur agricole irlandais

Le 1^{er} janvier 2021, la sortie du Royaume-Uni du marché unique européen est devenue effective, les échanges étant désormais régis par l'accord de commerce et de coopération entre l'UE et le Royaume-Uni. En vertu de cet accord, aucun droit de douane n'est applicable aux échanges entre l'Union européenne et le Royaume-Uni respectant les conditions définies par l'accord. Cependant, les formalités douanières ainsi que sanitaires et phytosanitaires sont rétablies pour le transport de marchandises (avec une mise en œuvre progressive dans le sens des importations britanniques depuis l'UE). En vertu du protocole sur l'Irlande et l'Irlande du Nord de l'accord de retrait, l'Irlande du Nord, qui fait juridiquement partie du territoire douanier du Royaume-Uni, reste néanmoins alignée sur un ensemble limité de règles relatives au marché unique. Les vérifications et contrôles nécessaires sont effectués sur les marchandises entrant en Irlande du Nord en provenance du reste du Royaume-Uni ou des pays tiers.

Les enjeux du Brexit pour l'agriculture irlandaise reposent à la fois sur le lien avec l'Irlande du Nord, sur l'évolution des échanges commerciaux avec la Grande Bretagne ainsi que sur le Landbridge affectant ses exportations vers l'UE.

L'Irlande du Nord et la République d'Irlande sont fortement liées d'un point de vue commercial : 36,1% des exportations totales de l'Irlande du Nord (3,2 Md£) et 28,2% de ses importations totales (2,2 Md£) étaient, en 2018, dirigées ou en provenance de la République d'Irlande. La libre circulation des biens et des échanges est par ailleurs essentielle à la production agricole des deux pays, en particulier pour les filières laitière et porcine : une partie de la transformation laitière d'Irlande du Nord a lieu en République d'Irlande, et l'abattage de nombreux porcs en provenance de République d'Irlande s'effectue en Irlande du Nord. En termes de densité des flux transfrontaliers, 40 000 personnes traversent quotidiennement la frontière,

825 000 véhicules chaque semaine et plus de 350 000 ovins, 55 000 bovins, et 813 millions de litres de lait par an. De plus, certaines exploitations s'étendent des deux côtés de la frontière.

Pour ce qui concerne les échanges avec le Royaume-Uni, s'il est encore difficile d'évaluer l'impact du Brexit compte tenu de l'impact concomitant de la crise sanitaire liée au Covid ainsi que du temps nécessaire d'adaptation des opérateurs, les données de la Food and Drink Federation montrent que les importations en provenance du Royaume-Uni ont chuté de 22% au premier semestre 2021 comparé au premier semestre 2020, et de 27% par rapport à celui de 2019. Les exportations vers le Royaume-Uni ont chuté de 20% par rapport au premier semestre 2020 et de 24% par rapport à celui de 2019. Ce sont surtout les produits d'origine animale qui ont été touchés, avec une très nette diminution des exportations de porc, fromage et bœuf.

Les conséquences de nouveaux accords bilatéraux entre le Royaume-Uni et les pays hors UE, notamment la Nouvelle-Zélande et l'Australie, qui pourraient venir concurrencer les exportations irlandaises, inquiètent par ailleurs le secteur agricole irlandais.

Le transit routier des exportations irlandaises à destination de l'UE via la Grande-Bretagne (Landbridge) est également un enjeu majeur du Brexit pour l'Irlande : avant le Brexit, 80% du fret routier à destination du continent transitait par la Grande-Bretagne. Compte tenu des nouvelles modalités de commerce qui peuvent compliquer le recours au Landbridge, plusieurs liaisons maritimes directes se sont développées en 2021. Ainsi, fin 2021, un tiers du fret de l'Irlande s'effectue en liaison directe vers des ports de l'Union européenne, contre 16% en 2019. En ce qui concerne la France, on observe une augmentation du fret via les ports de Cherbourg, Dunkerque ou encore le Havre. On observe également une augmentation du fret avec l'Espagne, notamment la liaison Rosslare-Bilbao.

Le Royaume-Uni est le principal partenaire commercial de l'Irlande. En 2021, les exportations agricoles et agroalimentaires vers le Royaume-Uni ont totalisé 5,1 Md€ (soit 35% des exportations irlandaises totales dans ce secteur) et les importations 3,3 Md€ (soit 38% des importations irlandaises totales dans ce secteur), représentant un excédent commercial de 1,8 Md€. **Ses autres principaux clients sont les États-Unis (1,4 Md€), les Pays-Bas (1,15 Md€), la France (0,9 Md€) et l'Allemagne (0,8 Md€),** qui constituent également ses **principaux fournisseurs : les Pays-Bas pour 1 Md€,**

l'Allemagne pour 0,6 Md€, la France pour 0,5 Md€ et les États-Unis pour 0,35 Md€⁶. L'Irlande cherche à diversifier ses exportations et notamment conquérir le marché asiatique de la viande bovine (notamment au Japon), misant sur des arguments de qualité.

En 2021 et toutes destinations confondues, **les exportations agricoles et agroalimentaires irlandaises** ont été dominées par les **produits laitiers** (2,97 Md€ soit 23% des exportations du secteur), **la viande bovine** (2,1 Md€ soit 16,5%), les

eaux-de-vie, liqueurs et autres **boissons spiritueuses** (1,3 Md€ soit 10%), les **préparations et conserves de viande** (0,6 Md€ soit 4,8%) et la **viande porcine** (0,5 Md€ soit 3,8%)⁷.

La France est le 4^e client de l'Irlande en produits agricoles et agroalimentaires, avec 872 M€ d'exportations irlandaises en 2021. Ses exportations sont principalement constituées par les **viandes et abats** (368 M€), les **poissons et crustacés** (138 M€), le **beurre** (89 M€) et les **fromages** (50 M€)⁷. *Bord Bia* a placé la France parmi les marchés prioritaires dans la perspective d'une diversification de ses exportations dans le contexte du Brexit.

La France est également son 4^e fournisseur en produits agricoles et agroalimentaires, avec 628 M€ d'exportations françaises en 2021. Elles sont principalement constituées de **vins** (75 M€), de **maïs** (48 M€), de produits de la **boulangerie** et de la **pâtisserie** (34 M€), de **préparations pour l'alimentation animale** (30 M€) et de **tourteaux de colza** (27 M€)⁸.

Ainsi, la balance commerciale en matière agricole et agroalimentaire est déficitaire pour la France à hauteur de -244 M€ en 2021.

Accords internationaux

L'Irlande est entrée dans l'**Union européenne** en 1973. Elle est également membre de l'**OMC** depuis 1995. Dans le cadre des négociations d'accords commerciaux, l'Irlande défend globalement au niveau européen l'adoption de positions favorables au développement des échanges internationaux tout en faisant valoir ses sensibilités agricoles.

L'Irlande est membre de la **FAO** depuis 1946. Au sein de la FAO, elle est membre du groupe des amis de l'agroécologie qui rassemble les ambassadeurs, représentants permanents auprès de la FAO des pays se déclarant intéressés par les démarches écologiques. Un accord-cadre conclu entre

L'Irlande et la FAO en février 2021 place les systèmes alimentaires durables au centre de leur programme de collaboration, qui prévoit également le travail en faveur de l'égalité femmes-hommes, l'atténuation des effets du changement climatique, l'accroissement de la résilience et le renforcement de la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. L'Irlande apporte également un soutien aux efforts humanitaires et en faveur de la résilience.

Elle a également adhéré à l'engagement international sur les ressources phyto-génétiques de la FAO et à l'**initiative 4 pour 1000** lors de la COP21 en décembre 2015.

Relations bilatérales

L'Irlande et la France partagent une vision commune de l'agriculture. Dans ce cadre, la **relation bilatérale est riche**. C'est encore plus vrai depuis le Brexit qui a conduit la France devenir le plus proche voisin européen de l'Irlande.

Récemment, l'adoption d'un **plan d'action conjoint 2021-2025 entre l'Irlande et la France** a été l'occasion de réaffirmer cette approche commune et les priorités en termes de coopération et de dialogue bilatéral. Le document met notamment en avant les enjeux liés au climat

et à l'environnement, la nécessité de mettre en place des stratégies cohérentes, notamment au niveau européen, sur l'agriculture, la santé, l'environnement et le commerce, et l'importance de l'élevage pour les communautés rurales. Le document prévoit de continuer, voire de renforcer les échanges bilatéraux sur différentes thématiques comme la mise en œuvre de la nouvelle PAC, la recherche au service d'une agriculture durable et compétitive ou encore l'enseignement agricole en vue notamment de favoriser les mobilités.

7. Douanes irlandaises, Trade Data Monitor

8. Douanes françaises, Trade Data Monitor

COPYRIGHT : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE).

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ : Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION : Cette collection de fiches est coordonnée par le Bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/DGPE). Leur rédaction est assurée par les conseillers aux affaires agricoles (CAA), les services des ambassades de France et les services centraux concernés. Les sources des données sont diverses et indiquées en notes de bas de page.